

LES RENCONTRES OCCITANES DE L'INSTALLATION AGRICOLE EN COLLECTIF

GAEC De Champ Boule, Barjac (09), 7 & 8 juillet 2022

Table-ronde « En quoi les collectifs constituent des leviers pour le renouvellement des générations agricoles et les transitions agroécologiques et alimentaire ? comment mieux soutenir leur installation ? »

Intervenants :

- **Judith Carmona**, représente la Présidente de la Région, Carole Delgas, est conseillère régionale, présidente de la commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture et agricultrice en GAEC dans les Pyrénées Orientales ;
- **Eric Mastorchio** : Directeur adjoint GAEC et Société, Juriste
- **Clémence Biard**, Présidente du Comité d'Orientaion Transmission Installation de la CRA d'Occitanie ;
- **Yves Bruel**, animateur-accompagnateur à l'ADEAR du Lot, ancien maraîcher.

Modératrice : Virginie Rousselin, accompagnatrice et formatrice à l'ATAG



Première question à Judith Carmona : Quelle est votre vision de l'installation pour la région Occitanie ?

L'installation et la transmission sont des enjeux majeurs pour la Région. Le constat est désastreux : 13 000 exploitations perdues, une moyenne d'âge des agriculteurs de 53 ans. L'Occitanie s'en sort quand même un peu mieux que le reste de la France avec un taux de



renouvellement de 60 % contre 50 % en France. Cela veut dire qu'il y a 60 installations pour 100 départs.

L'enjeu c'est donc le renouvellement des générations : en dépendent l'avenir des territoires, les filières. L'installation est un moment important pour aborder la transition agroécologique.

Les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) se développent depuis 10 ans dans la région. Les élus sont vraiment concernés par les questions de la sécurité de l'alimentation, du foncier agricole. On met les moyens pour que ça s'améliore. La Région gère aujourd'hui les fonds européen FEADER. Dans ce cadre elle définit les moyens à mettre en œuvre pour faciliter les installations et permettre que toutes les installations soient accompagnées, les cadres familiaux (CF) comme celles ne bénéficiant pas d'une Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Depuis novembre 2021, la Région et ses partenaires se mobilisent dans des groupes de travail pour la programmation 2023-2027.

Jusqu'à aujourd'hui les personnes s'installant en Occitanie pouvaient bénéficier :

- des aides directes : DJA, Pass Installation, aide aux petits investissements matériels
- D'un accompagnement par des structures financées par la Région (ADEAR, Chambre d'agriculture...) pour l'accompagnement à l'installation, les Contrats Emploi Formation Installation (CEFI) qui permettent de se tester pendant 1 an, financé par la région et Pôle Emploi.

Ces dispositifs sont accompagnés par

- o La foncière agricole
- o Les Contrats Agricultures Durables (CAD) : qui bénéficieront à 10 000 exploitations (sur la région il y en a 60 000)
- o Le Revenu Emploi Jeune (REJ) : pour les jeunes en formation agricole, et en projet d'installation
- o Un appel à projet Actions innovante sur la transmission

A partir de 2023 le Plan stratégique national prévoit que l'Europe finance moins l'installation (60% au lieu de 80% sur la programmation précédente). La DJA jusque-là gérée au niveau national sera dorénavant gérée par les Régions qui devront donc financer plus.

Sur cette nouvelle programmation le FEADER et la Région Occitanie financeront :

- o la DJA
- o la Dotation nouveaux agriculteurs (DNA) qui remplacera le Pass Installation pour les plus de 40 ans et ceux s'installant avec une PBS < 10 000€

Avec des bonifications diverses et un dispositif unique d'aide l'investissement.

La région financera également :

- o des structures d'accompagnement à l'émergence, au montage et au suivi post installation ;
- o les CEFI
- o des structures d'accompagnement à la transmission
- o la foncière agricole.

➔ L'ensemble des dispositifs seront prêts au 1 er janvier 2024 (certains dès 2023).

Deuxième question à Eric Mastorchio : En quoi l'installation en collectif permet de relever le défis du renouvellement des générations ?

C'est une très vieille question. Le collectif contribue au renouvellement des générations agricoles parce que par le partage, la mutualisation, l'optimisation des moyens on arrive à avancer plus vite, plus loin.

En France sur 430 000 agriculteurs actifs, 260 000 sont en en société, 91 000 en GAEC et plus de la moitié des jeunes s'installent aujourd'hui en société. Car ces formes permettent de mieux maîtriser la charge des investissements et d'atteindre plus rapidement le revenu de croisière, comparé à une installation individuelle (statistiquement démontré).

Le nombre de GAEC a explosé à partir des années 70 à partir du moment où les aides à l'installation se sont ouvertes aux GAEC, même en famille. Dans l'agriculture de groupe, à plusieurs exploitants, on a une surreprésentation de la forme GAEC.

Dans les GAEC on partage le travail et la gestion de l'exploitation. Au sein des EARL et SCEA l'esprit est un peu différent. On note aussi les SCOP qui émergent avec une appétence réelle pour ce type de structure juridique.

Le collectif permet de relever le défi du renouvellement mais à certaines conditions :

Gaec et société travaille sur l'évolution des règles d'accès à l'installation en collectif :

- Maintien de la transparence GAEC,
- Accès aux aides bien calibré,
- Réflexion sur les SCOP,
- Règlements juridiques, fiscales, sociales adaptés.

Comment ces collectifs peuvent être nourris de nouveaux arrivants :

Structuration des fermes d'accueil

- Question de la charge de reprise : mode d'évaluation de la valeur des outils de production pour que cela soit plus juste ;
- Certains cherchent à dépatrimonialiser l'outil de production, comme c'est dans le cas dans les SCOP : c'est intéressant et il faut que cela soit bien fait ;
- Droit à l'essai ;
- Accès collectif au foncier : TDL, question des SCI, des GFA

Troisième question à Clémence Biard : Etudes sur l'installation en Occitanie menées par la chambre, transmission des exploitations à gros capitaux

L'enjeu principal c'est le renouvellement des générations : la population agricole est vieillissante.

En Ariège au contraire le taux de renouvellement est de 120 % : la population agricole va augmenter.

La CRAO a coordonné pour la DRAAF et le conseil régional une étude sur le devenir des personnes installées au cours des 10 dernières années (étude DINO), afin de contribuer à la définition de politiques d'accompagnement qui répondent aux besoins des installations.

Les données de l'**observatoire installation transmission** également piloté par la CRAO montre qu'au début du parcours, la moitié des PP envisage une installation individuelle. Lors de la maturation du projet, la part de ceux qui vont vers du collectif augmente. Les gens installés avant 40 ans, s'installent plus en société, que ceux qui s'installent après 40 ans

Etude DINO :

- Sur les installations en société, les prélèvements privés au bout de 5 ans sont plus importants que les installations individuelles = 1050 €/ mois et la répartition du travail est plus supportable
- Le Taux de maintien à 5 ans est de 90% en GAEC, contre 70 % en individuel

Etude sur la Transmission des exploitations à fort capitaux : quelles pistes ?

- Définition = exploitation avec une PBS de plus de 100 000 €, 2 ETH, capital supérieur à 500 000 €
- Le capital monte rapidement et le retour sur investissement est long
- Souhait du cédant de conserver l'exploitation dans son unité,
- Recherche de repreneur dans la globalité : vivabilité, viabilité, charge de travail,
- Compatibilité des repreneurs : outils de test
- Une volonté de continuité, des repreneurs qui s'inscrivent dans le même schéma que les cédants. Conserver le même format.

Quatrième question à Yves Bruel : Comment ces collectifs contribuent-ils à l'évolution des pratiques agricoles, comment répondent-ils aux enjeux agroécologiques ?

Les collectifs qui s'installent maintiennent ou développent des pratiques agricoles qui ont un impact positif sur le territoire, qui répondent aux besoins alimentaires des territoires.

Lorsqu'il y a plus de monde cela permet de créer plusieurs activités, plusieurs productions qui permet des synergies (notamment entre productions végétales et animales) : permet une économie d'intrant extérieur, une rotation, une autonomie. Cela favorise également une plus grande résilience de l'exploitation diversifiée aux aléas climatiques. Les exploitations en collectif peuvent aussi plus facilement développer des activités qui permettent une meilleure autonomie, comme la production de ses semences.

Le collectif facilite également l'investissement des personnes dans la transformation alimentaire des produits agricoles et la vente en circuit-court ou directe, et permet ainsi de moins dépendre de circuit long et mondiaux.

C'est une solution pour mieux partager et mieux valoriser le foncier (moins de foncier par UTH). Cela favorise aussi le choix d'avoir recours à une moindre mécanisation, et donc de limiter les investissements : au moment d'un pic, les membres d'un collectif peuvent se permettre de s'organiser et utiliser la force humaine plutôt que d'investir dans une machine qui sera utilisée une seule fois dans l'année.



Les membres d'un collectif peuvent être issus de parcours professionnels divers, et disposer ainsi de compétences différentes, ce qui permet une plus grande créativité et résilience.

Le fait d'être à plusieurs permet de dégager du temps pour se former, faire évoluer ses pratiques. Permet aussi plus de vivabilité, notamment grâce à une gestion partagée des contraintes.

Les collectifs peuvent potentiellement produire un plus gros volume et être en capacité de répondre à une demande des territoires pour la restauration collective par exemple.

A l'ADEAR, nous accompagnons + de 90 % de projets en bio, tournés vers la vente directe, l'intégration dans le territoire, avec une diversité de productions et de variétés. Il y a beaucoup de projet de reconversion professionnelle qui veulent que leur projet ait du sens.

Pour être un vrai levier de la transition agroécologique et alimentaire, il faut qu'ils puissent s'installer et durer dans le temps, et pour cela ils ont besoin d'un bon accompagnement.

Question à la table ronde : Une difficulté et une piste pour aider les collectifs ?

- **Eric Mastorchio** : Le problème de fond c'est de faire en sorte que les candidats qui ont envie, puissent entrer dans ce type d'activité. Pour cela ils doivent être formés, et lever certaines idées reçues. Le GAEC est adapté sur pas mal de sujet, pour les besoins particuliers il y a d'autres formes.
Il faut développer le droit à l'essai pour permettre la réversibilité du test : en Occitanie existe le CEFI = dispositif très utile pour se tester avant de s'associer sur une exploitation déjà existante. A Gaec et Sociétés nous souhaitons que ces dispositifs aient une évolution pour la possibilité de se tester en collectif, avec un accompagnement relationnel, adapté aux nouveaux schémas, avec une rémunération suffisante (pas toujours le cas), et qu'il y ait des dispositifs pour le test en collectif ou la création de collectif.
- **Judith Carmona**: Le conseil régional développe un outil supplémentaire pour la transmission, avec une grosse dimension humaine. Le renouvellement des générations doit se faire avec les anciens, ceux qui laissent leur ferme,
- **Clémence Biard** : Le réseau chambre pense que les résultats économiques des installations en société sont supérieurs. Il y a un enjeu de pérennisation des structures existantes avant d'inventer de nouvelles formes et exploitations. Il faut essayer de conserver et transmettre, avec du collectif puisque c'est source de réussite
- **Yves Bruel** : La transmission demande beaucoup de temps, nécessaire à l'évolution de la vision du cédant et à la rencontre avec la vision des porteurs de projets. Besoin d'encore plus de temps lors d'une reprise en collectif. Il y a besoin d'outils de test en collectif : CEFI, espace test, ..., qui donnent du temps à la rencontre.
Il y a également besoin d'outils qui ne vont pas différencier les personnes selon leur statut et leur parcours précédent (conséquence sur les niveaux de rémunération (ex : pôle emploi ou conseil régional)), mais qui permettent un test du groupe dans sa globalité.
Il y a besoin d'un temps d'accompagnement plus long et de plus d'un an pour un test en collectif, afin que les projets se mûrissent et s'enracinent vraiment.

Questions de la salle :

Vous soulignez l'importance de la formation des PP, dans un contexte où on fait face à la diminution des droits à la formation VIVEA, notamment sur les formations entrepreneuriales

- **Clémence Biard** : L'étude DINO prouve que la formation est un facteur de réussite
- **Yves Bruel** :
 - VIVEA ne finance plus car problème budgétaire (réforme 2018). C'était le seul fond de formation qui finançait ceux qui ne cotisaient pas encore (mais qui étaient perçus comme des futur.e.s cotisant.e.s)
 - Mais la société a besoin de ces installations et que cette formation soit facilitée pour permettre des installations dans de bonnes conditions, VIVEA ou pas, tant sur les compétences techniques que les compétences entrepreneuriales. Il ne faut pas faire l'impasse de ça, nous devons ensemble nous organiser pour que ce soit financé.
 - L'accompagnement, qui est différent de la formation, est une mission qu'il faut aussi rémunérer correctement, car elle améliore grandement la qualité du vécu dans les premières années et améliore la pérennité des installations.
- **Eric Mastorchio** : il faut trouver un moyen de financer les formations à des compétences aussi bien entrepreneuriales que techniques il faut abonder le fond VIVEA ou trouver une autre solution.

On assiste à une polarisation entre des installations sur de petites surfaces et des fermes déjà créées plus grandes. Le mode d'évaluation de la valeur des fermes est laissé libre au cédant, et le cédant dépend de cette capitalisation

- **Clémence Biard** :
 - Il existe différents modes d'acquisition de foncier, notamment collective
 - Si le montant des retraites permettait de vivre dignement, il n'y aurait pas besoin de cette capitalisation
 - La valeur des fermes ne comprend pas que le foncier
- **Judith Carmona** : Outils nouveau sur la transmission en préparation
 - A partir de 2023, la Région proposera un nouveau dispositif : l'accompagnement à la transmission 3 à 4 jours d'accompagnement à disposition du cédant. Sur une période à adapter en fonction des besoins. La région labelliserait des structures pour cet accompagnement (en attente de validation par les élus)
- **Eric Mastorchio** : sur le sujet des négociations cédant/ repreneurs :
 - La réglementation ne laisse pas libre d'évaluer comme on le souhaite ex : si un bien vaut 100, on ne le cède pas à 50. Essaie de travailler sur des méthodes d'évaluation, en cours de réévaluation de cette méthode pour que cela convienne. Objectif : approcher un prix viable et pas uniquement la valeur patrimoniale.
 - Il y a des solutions pour Dépatrimonialiser les biens. Il faut de la volonté, des outils juridiques



Installée à 5, avec une formation d'ingénieur je m'étonne de la complexité administrative de l'installation. A quoi sert cette complexité ? comment l'affrontent ceux qui sont moins formés ?

- Yves Bruel:
 - Dans le cadre du PSN, il y a un essai de simplification des demandes de subvention avec des modulations ; mais si on ne fait que simplifier, on n'arrive pas à orienter l'agriculture de demain vers l'agroécologie notamment,

- Témoignage : sur notre GAEC, le collectif a mis 3 ans à se construire, avec de l'accompagnement, nous constatons des problèmes de financement des structure spécialistes de l'accompagnement, quelles pistes pour demain ?

- Avec une telle complexité, j'ai peur d'un entre soi, qui peut s'installer aujourd'hui ?

- Les Projets collectifs sont des projets innovants, formés par des personnes extérieures au territoire, au monde agricole. Cela génère des incompréhensions de la part des gens du territoire, du monde agricole. On n'a pas l'impression qu'il y ait la conscience de cela, il y a un défaut d'accompagnement. L'accompagnement de collectifs n'est pas une somme d'accompagnements individuels

- Les derniers chiffres sur la redistribution des fonds publics montre qu'il y a un fort déséquilibre entre les réseaux déjà bien installés et les ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale) de l'agriculture paysanne, qui se partagent aujourd'hui 1 millions d'euros alors qu'ils représentent un nombre de plus en plus important de personnes.

Réponse :

- Judith Carmona:
 - En Occitanie il y a 25 structures labellisées par le conseil régional et qui sont financées à hauteur de 1 million € pour 1 an
 - ONVAR : on entend ce discours, faiblesse du fond CASDAR attribué à ces ONVAR. En région Occitanie, nous soutenons l'ensemble des ONVAR qui font la demande
- Yves Bruel :
 - Niveau de diplôme et difficulté d'installation : dans les réflexions dans les nouveaux dispositifs, on essaie de faire reconnaître les expériences

pratiques en plus des diplômes. Du côté des structures : faire en sorte d'avoir du temps pour aider à monter les projets, les structures peuvent être l'intermédiaire et répondre en partie à ces difficultés grâce à de l'accompagnement

- **Eric Mastorchio** :
 - Manque de personnel dans les administrations – génère de la complexité. Il y a un accompagnement nécessaire pour permettre l'approche de cette complexité
 - Les PP devraient avoir plus de facilité pour s'intégrer en agriculture. Constate une grande incompréhension, il faut arriver à se comprendre les uns les autres. Toquer à toutes les organisations de conseil.

- Qu'est ce qui existe comme aide pour s'installer ?

- Depuis 15 ans, la simplification administrative n'a pas progressé. La perte d'agriculteurs est un constat d'échec. Porteurs d'un projet de 1 million de paysans, mais il y a un décalage entre les constats et les mesures en face, car il y a beaucoup d'installations sans aide. Les moyens dédiés au PP et aux structures ne sont pas cohérents avec le nombre et les enjeux.

- Question statistique, quelle proportion de hors cadre et cadre qui s'installent ?

-Projet d'installation, commence ses 2 ans de chômage, est-ce que je suis en train de faire le choix de la pauvreté ? fait partie des sur-diplômés, n'a pas de capital. Faut avoir du courage. Intéressée par les dispositifs de test, où est-ce qu'on en est, quelles améliorations prévues ?

- Observation d'une monoculture blé maïs, tournesol, les PP ne sont pas toujours intéressés par ça, quelle place pour les projets différents en rupture de cette agriculture en place ?

Matthieu Chatenet (associé du Gaec de Champboule et président de l'ARDEAR Occitanie) :

On parle de comment l'agriculture de demain peut s'organiser autour des humains, plutôt que de la technique, ou des outils.

